

Réf. AL

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU COMITE

Nombre de délégués :

- élus..... 15
- en fonction 14
- présents..... 9
- procurations valables 1

Séance du 28 mars 2024 à 18h00

Sous la Présidence de M. ERMEL,

Point 6 de l'ordre du jour

Etaient présents :

MM. Matthieu ERMEL, Franck GRANDGIRARD, Yann KELLER, Bertrand IVAIN, Marc JUNG, Dominique LOUX, Mmes Véronique PETER, Marie-Christine LOCATELLI et Marie-Paule MORIN (représentant Mme Raphaëlle VERNIN)

Une procuration valide :

M. MICHAUD donne procuration à M. ERMEL,

Etaient excusés :

MM. Christian MICHAUD, Louis BOCKEL, Mme Raphaëlle VERNIN

Absents :

Mmes, Maud HART, Marie-Christine HUMMEL, Cécile MAMPRIN

6. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024

Les éléments détaillés ont été transmis avec la convocation et en séance.

Le Budget Primitif 2024 est présenté par M. GRANDGIRARD, vice-président en charge des finances.

Le Budget Primitif 2024 est la traduction financière des éléments présentés et débattus lors de séances précédentes des Comités Syndicaux :

- Tarifs de traitement 2024 votés lors du Comité syndical du 12 décembre 2023,
- Rapport d'Orientations budgétaires 2024 débattus lors du Comité syndical du 22 février 2024,
- Contribution des membres 2024 qui s'est déroulé lors du Comité Syndical en date du 22 février 2024.

Le budget prévisionnel 2024 se doit d'être très prudentiel au regard des investissements prévus ainsi que du fonds de roulement du SM4 très faible. Celui-ci est en forte hausse. Cette hausse s'explique par le début des décaissements pour le projet de modernisation de la compostière (impliquant le début de la mobilisation des emprunts) et des intérêts d'emprunt à couvrir.

Il se présente donc comme suit :

➤ Fonctionnement :

Articles		LIBELLES	BP 2023+DM	CA 2023 (dont engagement)	Projet BP 2024
M14	M57				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
11	11	Charges à caractère générale	4 075 050,00	3 614 701,51	4 564 459,59
611	611	Contrats de prestations de services	3 800 300,00	3 356 099,00	4 142 539,59
12		Charges de personnels et frais assimilés	367 500,00	346 751,70	362 872,18
23		Virement à la section d'investissement	80 571,13	0,00	25 344,46
042		Opérations d'ordre de transfert entre sections	266 420,46	266 420,46	264 404,05
65		Autres charges de gestion courante	82 000,00	65 957,14	95 500,10
66		Charges financières	23 858,41	23 793,71	35 500,00
67		Charges exceptionnelles	1 500,00	0,00	1 000,00
68		Dotations aux amortissements et aux provisions	100,00	100,00	100,00
TOTAL DEPENSES REELLES			4 897 000,00	4 317 724,52	5 349 180,38
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT			4 897 000,00	4 317 724,52	5 349 180,38
RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
002		Résultat de fonctionnement reporté	373 626,94	373 626,94	252 757,10
013		Atténuations de charges	0,00	398,90	0,00
42		Opérations d'ordre de transfert entre sections	110 241,40	110 241,40	110 241,40
70		Produits des services, du domaine et ventes diverses	28 000,00	25 597,69	24 000,00
74		Dotations, subventions et participations	4 385 131,66	4 132 459,11	4 957 981,88
74758	74758	Autres groupements	4 303 381,66	4 036 135,20	4 677 000,00
7478	747888	Autres organismes	81 750,00	96 323,91	280 000,00
75		Autres produits de gestion courante	0,00	1,33	4 200,00
77		Produits exceptionnels divers	0,00	97,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES sur l'exercice			4 523 373,06	4 268 795,43	5 096 423,28
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT (avec Excédent)			4 897 000,00	4 642 422,37	5 349 180,38

En section de fonctionnement, pour l'année 2024, les dépenses « classiques » de fonctionnement sont constituées par :

- Les contrats de prestations de service,
- Les dépenses liées à la poursuite des actions de prévention des déchets (dernière année du contrat de prévention et de gestion de la matière organique ainsi que le déploiement d'actions planifiées dans le cadre du PLPDMA mutualisé pour un montant (hors agents) de 75000 euros. Il n'y a plus de soutien financier de l'ADEME sur ce sujet,
- Les frais de personnel avec un effectif du SM4 stabilisé à 6 ETP pour un montant stabilisé aux environs de 367 500 euros.

Hors dépenses en lien avec le traitement des déchets, le besoin en « fonctionnement » classique est de l'ordre de 650 000 euros.

A compter de 2024, afin de prendre en compte les intérêts des emprunts pour le projet de modernisation de la compostière et permettre un lissage de ceux-ci, un besoin complémentaire de 450 000 euros est nécessaire sur la partie « fonctionnement ».

Il est à noter que ce besoin complémentaire passera à 1,1 millions chaque année à compter de 2025.

Les recettes de fonctionnement 2024 du SM4 sont couvertes selon 2 modalités :

- Une participation selon un coût à la tonne de déchets traités et selon le type de déchets = **tarif de traitement des déchets**,

Ces coûts à la tonne ont été votés lors du Comité Syndical du 12 décembre 2023.

Tarifs à la tonne traitée (€ net de taxe/t) y compris TGAP						
	Traitement des biodéchets des collectivités membres	Traitement des biodéchets de collectivités clientes	Traitement des déchets verts de collectivités membres/ clientes	Traitement des OMR des collectivités membres	Transfert et traitement des OMR des collectivités membres	Transfert et traitement des déchets ménagers encombrants de collectivités membres
2024	95	85	30	180	240	235.50

- D'une cotisation / contribution couvrant les autres frais de fonctionnement dont les intérêts d'emprunt.

Pour 2024, la contribution des membres s'élève donc à 1,1 millions d'euros selon la délibération du 22 février 2024 concernant la contribution 2024 des membres. La synthèse des participations de chaque membre est présentée ci-après pour rappel :

Données de calcul			
objectif/an	1 100 000 €		
Population 2023 (en habitants)	152666		
Tonnage Omr 2023 réel (en tonnes)	13 474,00		
		Règle de répartition pour quote-part des membres	Montant unitaire d'une part en € nets
Contribution 2024 Total	1 100 000,00 €		
Part à l'emprunt (lissage)	450 000,00 €	80% tonnage Omr année N-1	26,72 €
		20% population année N-1	0,59 €
Part au fonctionnement (identique année 2023)	650 000,00 €	80% tonnage Omr année N-1	38,59 €
		20% population année N-1	0,85 €

Contribution 2024	Données de calcul		Part à l'emprunt en € nets		Part au fonctionnement en € nets		Contribution 2024 par membre en € nets
	Population 2023	Tonnages réel 2023	Part au tonnage Omr en € nets / tonne	Part à l'habitant en € nets / tonne	Part au tonnage Omr en € nets / tonne	Part à l'habitant en € nets / tonne	
SMTC	41144	4264	113935	24 255,30 €	164 560,88 €	34 972,40 €	337 723,75 €
CC Pays de Rouffach, Vignobles et Chateaux	12852	1687	45074	7 576,54 €	65 102,10 €	10 924,20 €	128 676,85 €
CC Sundgau	26137	1347	35995	15 408,34 €	51 988,45 €	22 216,45 €	125 607,90 €
CC de la Région de Guebwiller	37999	3524	94167	22 401,26 €	136 009,68 €	32 299,15 €	284 877,58 €
CC de la Vallée St Amarin	12212	1452	38798	7 199,25 €	56 038,08 €	10 380,20 €	112 415,98 €
CC Sud Alsace - Largue	22322	1199	32037	13 159,32 €	46 271,73 €	18 973,70 €	110 441,37 €
Total	152666	13474	360006	90 000,00 €	519 970,92 €	129 766,10 €	1 099 743,43 €
				450 006,41 €		649 737,02 €	

➤ Investissement

Articles		LIBELLES	BP 2023+DM	CA 2023 (dont engagement)	Projet BP 2024
M14	M57				
DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
1		Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	111 428,87	111 428,87	71 940,75
40		Opérations ordre de transfert entre sections	110 241,40	110 241,40	117 371,33
16		Emprunts et dettes assimilées	128 000,00	128 000,00	128 000,00
20		Immobilisations incorporelles	500,00	0,00	500,00
21		Immobilisations corporelles	6 829,73	3 484,20	26 232,00
23		Immobilisations en cours	2 670 000,00	153 970,35	6 055 000,00
2313-041	2313-041	Immobilisations en cours - constructions	2 670 000,00	153 970,35	6 055 000,00
TOTAL DEPENSES REELLES			2 915 571,13	395 695,95	6 327 103,33
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT			3 027 000,00	507 124,82	6 399 044,08
RECETTES D'INVESTISSEMENT					
1		Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00
021		Virement de la section de fonctionnement	80 571,13	0,00	25 344,46
40		Opérations d'ordre de transfert entre section	266 420,46	266 420,46	264 404,05
10		Dotations, fonds divers et réserves	140 008,41	126 763,61	109 295,57
13		Subventions d'investissement	15 000,00	42 000,00	0,00
16		Emprunts et dettes assimilées	2 525 000,00	0,00	6 000 000,00
1641	1641	Emprunt	2 525 000,00	0,00	6 000 000,00
TOTAL RECETTES REELLES			3 027 000,00	435 184,07	6 399 044,08
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT			3 027 000,00	435 184,07	6 399 044,08

En section d'investissement, pour l'année 2024, il s'agit principalement de provisionner :

- Le poste « immobilisations en cours – constructions » : début de la mission 2 du nouveau marché (travaux de modernisation du site de compostage) avec la reprise des décaissements 2023 non réalisés et les décaissements de 2024 avec un besoin de 5 004 785 euros HT, 6 005 742 euros TTC + 55 000 euros TTC d'AMO (Sage),
- Le poste « remboursement d'emprunts » : 128 000 €,

- Le poste « achat de matériel et outillage techniques » : 20 000 €,
- Le poste « matériel roulant » : acquisition d'un véhicule utilitaire léger pour 20 000 € et dans une moindre mesure « achat de matériel informatique » pour 5 000 € et « mobilier » pour 1 000 €.

Ces dépenses d'investissement sont notamment financées par les emprunts bancaires, le virement de la section de fonctionnement et les recettes d'investissement liées aux amortissements.

Un soutien financier de 1,8 millions d'euros de la part de l'Ademe (part 1/3) pour le projet de modernisation de la compostière est attendu sur 2024, mais risquant d'être décalé dans le temps car il faut avoir dépensé 40% du montant total des travaux.

Soit un Budget PREVISIONNEL 2024 GLOBAL :

DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement..... 5 349 180,38 €	Fonctionnement..... 5 349 180,38 €
Investissement..... 6 399 044,08 €	Investissement..... 6 399 044,08 €
TOTAUX..... 11 748 224,46 €	TOTAUX..... 11 748 224,46 €

Le bureau du 13 mars 2024 élargi à la commission finances a approuvé, de façon positive, le budget primitif 2024 tel que présenté.

A la suite de cette présentation, M. Le Président ERMEL laisse la parole à l'assemblée avant de passer au vote.

M. IVAIN prend la parole pour rappeler que lors du Débat d'Orientations Budgétaires 2024 qui a eu lieu lors de la séance précédente, le tableau de présentation de la contribution des membres affichait une colonne supplémentaire que celui présent dans la note de synthèse de la présente séance.

Il demande que la délibération relative au BP 2024 reprenne le % d'augmentation que chacun des membres du SM4 va subir en 2024. A savoir :

Contribution 2024	Contribution 2024 par membre en € nets	Evolution 2023 /S2 2024
SMTC	337 723,75 €	70,52%
CC Pays de Rouffach, Vignobles et Chateaux	128 676,85 €	61,48%
CC Sundgau	125 607,90 €	64,95%
CC de la Région de Guebwiller	284 877,58 €	67,25%
CC de la Vallée St Amarin	112 415,98 €	64,16%
CC Sud Alsace - Largue	110 441,37 €	65,23%
Total	1 099 743,43 €	66,74%

En complément, M. IVAIN précise que le contexte national est fragile avec un déficit français plus important que ce qui était prévu. De ce fait, les augmentations pour les habitants sont encore plus anxiogènes.

M. IVAIN déplore le nombre important d'absents à la séance du Conseil Syndical de ce jour au regard de l'importance du vote sur le Budget Primitif 2024.

En l'absence d'autres interventions, M. Le Président ERMEL propose de passer au vote.

Le Comité, après délibération (un vote contre : M. IVAIN, neuf votes pour), décide :

- d'adopter le budget primitif de l'exercice 2024 équilibré en dépenses et en recettes à 11 748 224,46 euros,
- d'autoriser le Président à signer le document budgétaire.

Pour extrait certifié conforme,
CERNAY, le 04 avril 2024
Décision exécutoire
Par dépôt en Sous-Préfecture le :
Par publication le :



Le Président,


Matthieu ERMEL,
Maire de WATTWILLER,